

COMMUNE DE CASTELSARRASIN  
(Tarn-et-Garonne)

**ARRÊTÉ INTERDISANT LA CIRCULATION AUX VEHICULES D'UN POIDS  
TOTAL EN CHARGE SUPERIEUR A 3,5 TONNES  
CHEMIN DE PROMES  
ABROGE ET REMPLACE L'ARRETE DU 07 DECEMBRE 1989, INTERDISANT LA  
CIRCULATION DES VEHICULES DE PLUS DE 3.5 TONNES  
SUR LES VC N°13-6-39-40 et 25  
N°2021\_ARR\_0532**

**Le Maire de Castelsarrasin, Conseiller Général de Tarn-et-Garonne,**

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 417-13 du Code de la route,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à  
L 2213-6-1,

VU l'arrêté du 07 décembre 1989 interdisant la circulation aux véhicules d'un poids total  
en charge supérieur à 3,5 tonnes sur les VC n°13-6-39-40 et 25,

**CONSIDERANT** que certaines restrictions de tonnage n'ont plus utilité sur certaines  
voiries,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'apporter des modifications à cette restriction de  
circulation pour autoriser les véhicules de services et les bus à utiliser cette voirie,

**ARRETE**

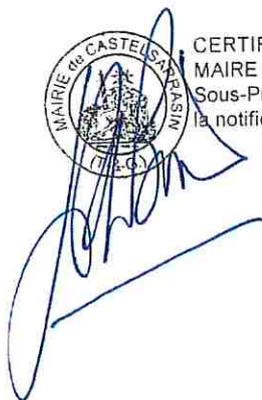
**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : À compter de la publication du présent arrêté, la circulation des véhicules  
dont le poids total en charge est supérieur à 3,5 tonnes sera interdite chemin de Promes,  
sauf véhicules de services et bus.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 07 décembre 1989 interdisant la  
circulation aux véhicules d'un poids total en charge supérieur à 3,5 tonnes sur les VC n°13-6-  
39-40 et 25.

**ARTICLE 3** : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par une  
signalisation appropriée de type B 13 mise en place par les Services Techniques Municipaux.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Sous-Préfecture du Castelsarrasin ;
- Monsieur le Commandant de Police
- Les Services Techniques Municipaux
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique



CERTIFIÉ EXECUTOIRE PAR LE  
MAIRE compte tenu de l'envoi en  
Sous-Préfecture le 17/09/2021 et de  
la notification le 20/09/2021  
POUR LE MAIRE

Castelsarrasin, le 16 septembre 2021.



**Le MAIRE,**  
**J-Ph. BESIERS.**

